Image not found or type unknown

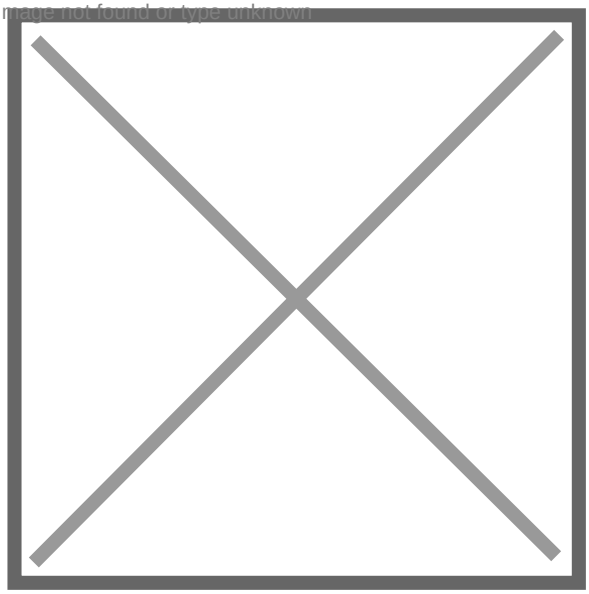

Repos hebdomadaire tombant sur férié

Par **mazurka**, le **28/10/2010** à **13:05**

Bonjour,

Je travaille 5 jours pour 37h30 par semaine /11 salariés /pas d'accord 35 h.
3 jours durant 8h30, 1 jour 8h00 et 1 jour 4 h00

Mon repos hebdo tombe le 1er novembre férié et chômé dans mon entreprise.

Le lundi est une journée habituelle de 8h30 (37h30 divisé par 5 = 7h30) Dois-je rendre 1 h à mon employeur ?
Merci,

Par **kaitamaki84**, le **28/10/2010** à **17:24**

Bonjour,

Je n'ai pas très bien compris si le 1er novembre tombe sur un jour de repos hebdomadaire ou sur un jour où vous auriez dû travailler. En tout cas, si ce jour férié est un jour de repos hebdomadaire, vous ne devez pas rattraper une heure de travail.
Vous trouverez un article avec plus d'information sur le régime des jours fériés sur http://www.l-expert-comptable.com/la-gestion-de-jours-feries-droits-et-obligations_19_a782.php

Par **mazurka**, le **30/10/2010** à **10:10**

Bonjour,

Il est vrai que ma question n'était pas correctement formulée, je l'ai modifiée.

Entreprise 11 salariés, 37h30 par semaine, pas d'accord 35 h.

Notre convention collective n°3168 (cab médicaux) prévoit la récupération ou le paiement (art 39) du repos hebdo "habituel" si celui-ci tombe sur un jour férié.

Du fait que toutes nos journées n'ont pas la même amplitude nous sommes perplexes.

37h30 effectuées sur 5 jours ouvrables = moyenne de 7h3O par jour, or le lundi
je dois en temps normal travailler durant 8h30, dois-je rendre cette heure sur les autres jours de la semaine ?

Encore merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés